

# MELANGES RELIGIEUX,

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Mardi 9 Mai 1846.

No. 69.

### LETTRÉ DE M. CARNOT.

Le ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes a adressé la lettre suivante à M. le cardinal-archevêque de Lyon :

" Monsieur le cardinal,  
" Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour appeler mon attention sur un arrêté pris par M. le commissaire provisoire du gouvernement dans le département du Rhône, à l'effet d'ordonner la dissolution de diverses associations religieuses, qui s'étaient établies sans autorisation dans votre diocèse. Vous vous élevez contre cette mesure, qui vous paraît constituer une atteinte à la liberté religieuse et au droit d'association.

" La liberté religieuse, monsieur le cardinal, a été solennellement reconnue par le gouvernement provisoire, dans un de ses premiers actes; celle des associations n'est pas plus contestée. La République n'hésite devant la consécration d'aucuns droits; elle les garantit tous, et le gouvernement provisoire n'entend pas faire obstacle à ce que les citoyens se réunissent pour accomplir en commun des actes de religion ou de bienfaisance, pas plus qu'il ne s'oppose à ce qu'ils s'assemblent pour l'exercice de leurs droits politiques.

" Le gouvernement provisoire tient à ce qu'aucun doute ne puisse s'établir à cet égard dans les esprits.

" Mais vous reconnaissez en même temps, monsieur le cardinal, que la même à la liberté est le mieux reconnue et le plus largement pratiquée, l'ordre et la sûreté publique ont aussi leurs droits, qui deviennent des devoirs pour l'autorité, dans des circonstances graves. Et je n'ai pas besoin de vous faire observer que, dans ces cas, les mesures de police, souvent rendues nécessaires par ceux mêmes qu'elles semblent frapper, au lieu d'être une attaque contre les principes ou les personnes, sont, au contraire, pour les uns et les autres une protection véritable.

" J'ajouterai, dans l'espèce, une considération essentielle: par cela même que le gouvernement provisoire n'hésite pas à reconnaître hautement la liberté des associations religieuses, il a le droit d'exiger en retour que ces associations religieuses ne se constituent pas en dehors et au-dessus des règles qui, de tout temps, ont fait la base du droit public français, et que la République doit et veut maintenir avec fermeté.

" Si des associations peuvent, en principe, se former librement, ce ne doit être non plus que sous la réserve que ces associations, purement privées, n'affecteront pas le caractère de corps constitués ayant une existence propre; qu'elles n'essayeront pas de faire, par personnes interposées, les actes de la vie civile, dont la reconnaissance légale aurait seule pu les rendre capables; qu'enfin elles n'auront pas pour fondement des vœux qui seraient en désaccord avec l'esprit non moins qu'avec le texte de la législation du pays. Du moment donc que ces associations se seraient produites avec ces caractères, au mépris des règles que je viens de rappeler, de telles infractions ne sauraient évidemment leur constituer aucun droit, et, à ce titre, elles peuvent, le cas échéant, être supprimées.

" C'est dans cet ordre d'idées qu'a dû nécessairement se placer M. le commissaire du département du Rhône lorsqu'il a jugé opportun, à raison des circonstances, de prendre l'arrêté contre lequel vous réclamez et dont il lui appartient de régler l'application suivant les nécessités et les convenances locales. Le gouvernement provisoire ne peut donc donner son adhésion la plus complète à des mesures que ce fonctionnaire n'a prises que conformément à ses intentions, dans le cercle des pouvoirs qu'il avait reçus, et dans l'esprit des lois nationales. J'ai pu apprécier d'ailleurs que l'exécution donnée à son arrêté n'avait manqué ni de réserve ni d'une sage modération.

" Recevez, etc."

Allons donc, monsieur le ministre des cultes, soyez plus franc et plus bref.—Nous aimons mieux l'audace que l'hypocrisie dans le despotisme.—Ne nous dites plus que la République n'hésite devant la consécration d'aucuns droits.—Déclarez-nous sans phrase que vous entendez supprimer partout où vous voudrez, et quand il vous plaira, la plus sacrée, la plus inviolable de toutes les libertés, la liberté religieuse.

A quoi bon tant de misérables sophismes pour colorer l'arbitraire? C'est peine et temps perdus.—Nous-mêmes nous ne perdons pas notre temps à combattre ces arguties à la Dupin, que vos commis n'ont fait qu'exhumer des cartons de vos prédécesseurs.—Le droit public français invoqué contre les corporations religieuses un mois après que la République a brisé toutes les entraves au droit d'association!—Patience! L'Assemblée nationale nous dira bientôt si elle entend la liberté comme les préconisateurs de nos provinces et selon les vieilles traditions de la bureaucratie.—Mais en attendant, que le clergé, que tous les hommes de bonne foi qui ont cru saluer une ère nouvelle de liberté, y songent aux élections.

Contre le parti pris de la force, la raison est impuissante, la conscience ne peut que s'indigner et protester: la nation aviviera.

Ami de la Religion

### DÉPUTATION IRLANDAISE A PARIS.

Une députation d'Irlandais a été reçue lundi par M. de Lamartine. Nous reproduisons et les adresses des citoyens d'Irlande et la réponse du ministre des affaires étrangères de France.

M. O'BRIEN, membre du Parlement anglais: Permettez-moi d'offrir les félicitations qu'un peuple esservi peut adresser sans reproche à une nation qui vient de conquérir noblement sa liberté.

Nous vous félicitons de la chute d'une tyrannie fondée par l'artifice le plus consommé, mais qui est tombée dans un instant devant l'enthousiasme chevaleresque de votre nation.

Nous ne savons si nous devons le plus admirer votre courage pendant la lutte ou votre sublime modération après la victoire.

Vous avez su respecter la religion, et Dieu a béni votre œuvre.

Par votre héroïsme vous avez enseigné aux nations opprimées que la liberté ne manque jamais à ceux qui hasardent tout pour l'obtenir.

Par votre maintien rigoureux de l'ordre public vous avez démontré que la vraie liberté n'a rien de commun avec l'anarchie.

Nous vous saluons comme arbitres des destinées futures du genre humain, comme libérateurs des nations asservies.

Nous à qui la nationalité a été ravie par les moyens les plus infâmes, nous qui, sans relâche, sentons tous les maux qui résultent de cette perte inexprimable, nous, peuple irlandais, nous demandons votre sympathie.

L'Irlande a déclaré qu'une fois encore cet ancien royaume deviendra libre et indépendant.

A votre exemple, nous n'abandonnerons pas les voies de la constitution avant d'en avoir épuisé toutes les ressources.

Nous laissons à l'avenir à développer nos projets, mais nous ne devons pas manquer de vous dire que votre amitié franche et loyale peut beaucoup contribuer à les rendre efficaces, peut en avancer les succès.

Nos droits à votre fraternité reposent sur les traditions les plus héroïques de votre histoire.

Dans les temps passés, au moment de l'infortune la plus extrême de l'Irlande, vos pères ont accueilli avec hospitalité nos guerriers exilés; et les champs de Fontenoy peuvent dire comment cette hospitalité a été acquittée par l'effusion du sang irlandais, coulant pour soutenir la gloire de la France.

Pour nous-mêmes, aussi bien que pour vous, nous suivrons avec une sollicitude extrême le développement de votre naissante République.

Nous trouvons dans votre intention de fonder vos institutions sur les bases les plus larges un augure heureux de votre destinée future. Vous faites bien de ne plus les poser sur des classes privilégiées, mais sur la nation française tout entière.

Consolidez l'œuvre que vous avez commencée. Conservez les droits de la propriété par la conservation des droits de l'industrie. Ne vous abandonnez pas aux impulsions dangereuses qu'engendrent l'amour de la gloire et le désir de la conquête, mais soyez toujours prêts à secourir les opprimés. Faites de la France le centre, non pas seulement de la civilisation et des arts, mais aussi de la liberté universelle. Continuez de donner au monde l'exemple magnanime de vos mâles vertus, et soyez assurés que parmi ceux qui vous feront hommage de leur admiration, vous ne trouverez pas d'ailli plus affectionné que la nation irlandaise.

M. O'CONNOR, au nom des citoyens de Dublin: Citoyens, nous nous adressons à vous comme des esclaves doivent parler à des hommes libres, comme une nation qui a encore son indépendance à revendiquer et sa liberté sociale à conquérir doit parler à un Etat souverain et à une République.

Si nous avions un gouvernement national, un centre constitué qui eût la volonté et le pouvoir d'agir et de parler en notre nom, il nous aurait dit depuis longtemps l'admiration que nous commandons votre héroïsme, la sympathie que nous inspire votre cause, la joie que nous ressentons de votre victoire, mais que notre condition nous force de taire. La domination étrangère et les divisions intestines étouffent dans nos cœurs les meilleurs et les plus nobles sentiments et rendent impuissantes des millions de voix.

Citoyens, recevez de nous toutes les félicitations que nous pouvons vous offrir. Elles renferment bien des vœux, soyez-en sûrs, que nous ne pouvons exprimer, les souhaits ardents, les passions de la souffrance et de l'esclavage: vous qui n'avez qu'hier terrassé le despotisme; vous qui, pendant dix-huit ans, avez dû renfermer dans vos cœurs la haine que vous portez au despotisme, vous citoyens, vous pouvez nous comprendre.

Nous reconnaissons dans la République française l'œuvre des hommes qui honorent le travail; dans chacun de ses actes un acte de justice envers les droits du travailleur; dans sa victoire, dans sa gloire et dans ses succès, une justice immortelle dans laquelle, nous autres, ouvriers, nous participons.

Esclaves comme nous le sommes, nous ne pouvons vous offrir que notre sympathie, que notre amitié individuelle. En retour, nous vous demandons de jeter un regard de compassion et de douleur sur les souffrances d'une sœur, la plus ancienne et la plus persécutée, issue comme vous de la race celtique. Nous vous demandons de ne pas rougir de notre honte et de notre esclavage, mais de nous conserver votre amitié et votre sympathie jusqu'au jour où notre patrie puisse les mériter.

M. Lamartine fit alors la réponse que nous avons reproduite dernièrement.

### MGR. LUQUET EN SUISSE.

La mission extraordinaire de Mgr Luquet n'a pas eu des résultats heureux jusqu'à présent; les affaires se compliquent, au contraire, de plus en plus entre les autorités radicales et le pouvoir ecclésiastique. Dans le Valais, le conseil d'Etat a ordonné l'exécution de la loi en vertu de laquelle l'Etat s'approprie les biens ecclésiastiques. A Lucerne, le grand-conseil s'occupe de la suppression du couvent de Sainte-Urbaine. A Fribourg, une assemblée populaire (c'est-à-dire quelques centaines d'hommes sans crédit) demandent de nouveau la suppression de tous les couvents.

Au milieu de ces afflictions il est consolant de voir l'attitude que prend l'évêque de Fribourg vis-à-vis des prétentions exorbitantes du radicalisme. Nous sommes heureux de communiquer à nos lecteurs quelques extraits du mémoire que ce prélat vient d'adresser au grand-conseil de Fribourg à ce sujet. Aux envies rapaces du radicalisme, l'évêque répond :

" Exilés de Lausanne au seizième siècle, les évêques

de ce diocèse ont vécu, pour la plupart, de leurs biens privés, et non des revenus de l'évêché, qui se réduisent à peu près à rien. Avant la révolution française, les rois de France leur accordaient les revenus d'une abbaye ou d'un prieuré pour les aider à vivre. Jusqu'en 1815, les évêques n'avaient pas même une habitation propre, et ceux qui n'étaient pas de Fribourg étaient tout simplement locataires. Ce fut le clergé qui, de ses deniers privés, acheta cette qui porte aujourd'hui le titre d'évêché, mais qui est bien plutôt la maison du clergé.

" Nous recevons de l'Etat une somme annuelle de 470 fr.; nous retirons l'intérêt d'un capital qui donne un revenu annuel de 563 fr.; nous recevons pour la messe épiscopale 1,700 fr. par an (provenant de l'ancien couvent de la Valsainte, etc.). Les gouvernements de Berne et de Vaud (qui font partie du diocèse n'ont rien donné; celui de Genève a cessé de solder le traitement qu'il faisait à l'évêque, depuis les difficultés qui se sont élevées entre notre prédécesseur et lui au sujet de la cure de Genève. C'est donc avec le modique revenu de 2,734 fr., auxquels on peut ajouter 332 fr. que nous donne le gouvernement de Neuchâtel pour l'administration de cette partie de notre diocèse, et un casuel peu considérable, c'est, disons-nous, avec cette modique somme que nous sommes obligé de faire face à tous les dépenses de notre maison, entretenir son personnel, payer nos employés, faire de nombreuses courses, pour voir à quantité de cérémonies, fournir les objets du culte de notre chapelle, faire souvent des réceptions indispensables, surtout les frais d'une correspondance qui, année commune, s'élève de 300 à 400 fr.; satisfaire, en un mot, à tous les besoins et à toutes les convenances de notre position.

" En jetant un coup d'œil attentif sur ce fidèle tableau de nos recettes et de nos charges, qui croira qu'il puisse y avoir abus? Et remarquez que nous n'avons pas parlé des aumônes qu'un évêque est obligé de faire, des charités, des souscriptions pour églises, constructions publiques et autres bonnes œuvres auxquelles nous ne sactions pas que l'évêché, tant pauvre qu'il soit, ait jamais fait défaut."

A ces paroles nobles, le généreux prélat ajoute qu'il se dévouerait plutôt de tout que de manquer à son devoir.

### REVUE POLITIQUE.

La Prusse, l'Autriche et toute l'Allemagne sont en ébullition, et paraissent entraînées par le même courant électrique qui vient de renverser en France un trône, une dynastie et une constitution de dix-sept ans. Aux cris de réformes, les peuples allemands marchent comme nous à la conquête souveraine des droits et de la liberté de tous. Ni les uhlands de la Prusse, ni les dragons noirs autrichiens qui répandirent, en 1815, tant d'épouvante sur nos contrées indignées, ni toutes ces armées si bien disciplinées en qui les souverains avaient mis leur confiance et leur force, n'ont pu défendre les trônes si respectés jusqu'ici de Marie-Thérèse et du grand Frédéric II. L'immobile et froid allemand est devenu tout à coup aussi remuant pour sa liberté, que l'impétueux combattant de Paris. Quel souffle s'est donc levé sur l'Europe? Quel sujet d'étonnement et de méditations profondes viennent nous apporter les événements de chaque jour? Si M. de Metternich et le roi de Prusse sont renversés ou forcés de compter avec les peuples, que reste-t-il de l'ancienne ligue de Waterloo et de la vieille diplomatie de 1815.

Quelle leçon aussi pour ces royautés absolues qui ont cru si longtemps pouvoir ne tenir aucun compte des nationalités ni des droits les plus légitimes des peuples? Après la destruction des institutions et des repaires fortifiés de la féodalité du moyen âge, les royautés s'emparèrent du mouvement réformateur du seizième siècle et le tournèrent contre l'Eglise et conséquemment contre les peuples. Qu'arriva-t-il dès lors? Jamais peut-être l'Europe n'avait vu son sol plus inondé de sang, jamais il n'y eut plus de sanglantes luites dans le monde; l'Europe, durant trois siècles, ne fut qu'un vaste champ de bataille où le carnage élevait de tristes trophées à la gloire. Quand plus d'un million de troupes coalisées eût écrasé la France et brisé en éclats l'épée de Napoléon, l'ère de la diplomatie absolutiste commença pour l'Europe; Vienne prise d'assaut aujourd'hui par ses propres habitants insurgés, comme elle l'avait été par les armées victorieuses de notre empereur, Vienne vit en 1815 l'un des plus étranges spectacles de l'histoire: sept ou huit souverains, secondés ou dirigés par trois ou quatre diplomates, se partageant en arbitres suprêmes les trônes et les nationalités européennes. La France, la noble et malheureuse France fut jetée au sort par des soldats comme la robe sans couture. L'Italie, la Pologne, l'Irlande et la Belgique, nos sœurs si chères, furent encore plus maltraitées que la France. Mais qu'on ne l'oublie jamais, ce fut un triomvirat diplomatique qui tourna contre le manteau brillant de l'empire français pour le mettre en lambeaux, l'épée des barbares du Nord; Pozzo di Borgo, Talleyrand et Metternich. Napoléon à Sainte-Hélène a marqué des traits de son indignation et de sa haine ces trois illustrations diplomatiques, auxquelles il attribue la funeste influence qui abassa la France et ses destinées glorieuses par les traités de 1815. Or, Pozzo di Borgo est mort dans la disgrâce de son empereur; M. de Talleyrand a introduit précisément dans sa fameuse quadruple alliance le germe de

dissolution qui a emporté cet établissement de juillet, qu'il prétendait avoir fondé sur d'éternelles bases, dans son ambassade à Londres après laquelle il dit ce mot célèbre: *La république veut la guerre, elle ne l'auroit pas.* Talleyrand est mort paisiblement dans son lit, réconcilié avec l'Eglise, on le pense du moins, mais forcé d'avouer que malgrés les efforts de son habileté, continués par le prétendu Napoléon de la paix, la révolution n'ait encore. Enfin restait à Vienne, et pesait sur l'Italie, le prince de Metternich qui résistait en lui seul, à tort ou à raison, les souvenirs odieux de la diplomatie de 1815. M. de Metternich a eu son heure; les bourgeois et le peuple viennois ont renversé ce dernier rempart de la diplomatie victorieuse depuis cinquante ans. Est-ce la justice, est-ce la miséricorde qui éclatent ici du haut du ciel? Nul n'a mission pour l'affirmer; mais les événements, selon l'esprit et le langage chrétien, sont les enseignements de la Providence: c'est aux nations, c'est à nous surtout, enfants de notre belle France, à nous montrer intelligents de ces grandes leçons par un attachement plus profond à la foi en même temps qu'à la liberté. L'Eglise, qui a vu tomber l'empire romain et la féodalité du moyen-âge, n'a rien à démêler avec les ruines des monarchies qui s'allièrent plus ou moins contre elle à la sanglante insurrection de Luther.

Ami de la Religion.

### MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 9 MAI 1846.

### LE RAPPEL DE L'UNION.

Le Journal de Québec avait promis depuis bientôt six à sept semaines de parler franchement et consciencieusement du Rappel de l'Union des deux Canadas. Des raisons majeures l'empêchèrent de remplir aussitôt sa promesse; il dut différer et ce retard ne fut certes pas un mal. Car dans l'intervalle, la question devint quelque peu plus actuelle, elle devint plus publique (si nous pouvons nous exprimer ainsi), et par là même elle ne fit que mériter une discussion plus longue, plus réfléchie, plus consciencieuse, s'il est possible. Notre confrère a parfaitement compris sa position; il l'a sans doute envisagée et méditée profondément, et voilà qu'il aborde son sujet avec toute la franchise, tout le patriotisme, et toute la capacité qu'on lui connaît. Puisse-t-il continuer sa route telle qu'il l'a commencée; il ne manquera pas ainsi de réussir dans sa noble tâche, et contribuera puissamment à préciser notre position, et à éclairer l'opinion publique sur les vrais intérêts du peuple.

Quant à nous, nous nous hâtons de reproduire en entier le premier article de notre confrère, article qu'il a fait précéder de son appréciation du Manifeste de M. Papineau. Cette appréciation a paru dans les *Mélanges Religieux* du 3 mars dernier.

### ARTICLE PREMIER.

La patrie doit être l'affection de l'homme politique, car l'homme passe et la patrie demeure pour jouir ou pour souffrir.

Ne dirait-on pas que nous sommes nés pour le malheur, et que le génie du mal plane en vainqueur sur notre triste patrie; que nos destinées sont confiées tout entières à l'éclairage qui passe pour dévaster, à la trombe qui frotte et brise dans son affreux tourbillonnement! A peine le voyageur s'est-il remis du terrible naufrage qui vient de l'assailir, à peine vient-il d'essayer les larmes que lui a fait verser la perte de compagnons chéris, que sans attendre la sérénité parfaite à l'horizon encore voilé, sans écouter les conseils d'hommes expérimentés qui lui indiquent des routes sûres et connues, qu'il s'élançe à pleines voiles sur une mer sans limites et sans rivages, n'ayant pour toute boussole que ses désirs et ses brillantes espérances! Le vent est favorable; il sourit plein de joie au rivage qui s'éloigne et à ceux qui frémissent à l'aspect peu rassurant du ciel. Bientôt il n'y a plus de terre; le firmament étend sur la mer sa voûte infinie, le vent souffle plus fortement, les cordages s'agitent et sifflent; la mer se soulève et gronde avec fureur, l'éclair sillonne et vient s'abattre sur le vaisseau avec un horrible fracas; la vague se rejette en nappes immenses sur le pavois pour précipiter dans le gouffre tout ce que la foudre a frappé. Que deviendra ce débris de navire sans guide, ballotté par le tempête, et prêt à chaque instant de s'abîmer dans les flots? et ce reste d'équipage suspendu entre l'existence et la mort! Dieu viendra sans doute à son secours. Tel est le vaisseau de l'état, telle est la destinée que nous poursuivons avec un lugubre aveuglement, tout en criant que le salut de la patrie ne peut être que dans l'agitation et dans la tempête. Nous ne sommes forts que dans la faiblesse et dans l'abaissement, car ce n'est que là que nous sommes unis. A peine, après cinquante ans de luites orageuses, possédons-nous un pouvoir qu'ont fécondé notre sang et les cendres de nos ruines chaudes encore, que nos jalousies et nos ambitions poussent des cris de colère et de vengeance, et morcellent notre force à l'infini. L'histoire est là pour dire que l'anéantissement est la destinée certaine de la société travaillée par de pareils éléments. Nous pouvons l'égoïsme si loin que nous ne voulons pas de salut de la patrie par d'autres que par nous et pour nous donner cette coupable jouissance, nous sommes prêts à chaque heure à tout remettre en question et à nous confier aux incertitudes de tous les systèmes et de toutes les théories possibles.

Les graves événements qui se passent en Europe, les trônes qui vont s'abîmer tour à tour dans le gouffre sans foudres